
<u>Nombre de membres en exercice:</u> 11	Séance du 08 décembre 2023
<u>Présents :</u> 10	L'an deux mille vingt-trois et le huit décembre l'assemblée régulièrement convoquée le 08 décembre 2023, s'est réunie sous la présidence de
<u>Votants:</u> 10	<u>Sont présents:</u> Odette CHAIGNEAU, Philippe GEORGES, André GABARD, Marie-Thérèse CRESTIA, Philippe CHUPEAU, Michel VANHOLDERBEKE, Yaël REY, Carine DUFOUR, Monique GAUFFRE, Ludovic GUIONIE
	<u>Représentés:</u>
	<u>Excuses:</u> Charlène SURGET
	<u>Absents:</u>
	<u>Secrétaire de séance:</u> Carine DUFOUR

Objet : NOM POUR L'ECOLE - DE 2023 50

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal du souhait des professeurs des écoles de nommer l'école de Les Lèches. Un nom avait été avancé : "Les Hirondelles".

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de nommer l'école de Les Lèches "Les Hirondelles".

Objet : VENTE DE 30 GLISSIERES - DE 2023 51

Monsieur GEORGES Philippe est sorti.

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal qu'à l'inventaire n°194, il reste 30 glissières, le lot est estimé à 600 €.

Mr GEORGES Philippe serait preneur du lot pour 600 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte de vendre ce lot pour 600 € à Mr GEORGES Philippe.

Objet : RENOUELEMENT ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL POUR 2024 - DE 2023 52

Madame le Maire explique que le contrat d'assurance relatif à la protection sociale des agents permet à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge.

Après avoir pris connaissance du contrat adressé par CNP Assurances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Madame le Maire à signer les contrats CNP Assurances pour l'année 2024.

Objet : RENOUELEMENT AU CDAS POUR 2024 - DE 2023 53

Madame le Maire explique qu'il est nécessaire de renouveler l'adhésion au CDAS pour 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Madame le Maire à renouveler l'adhésion au CDAS pour l'année 2024.

Objet : QUESTIONS DIVERSES

- Attribution prime pouvoir d'achat pour les 3 agents territoriaux éligibles à la prime de 800€ à proratiser en fonction de leur temps de travail. Cette prime sera versée avant juin 2024 par arrêté individuel.

- Voeux de la municipalité : le 20 janvier 2024 à 11h30.

- Voir pour une grille pour l'écoulement des eaux de la Route de Combe de Cosse.

Remplacement du tampon regard de visite chez Mr et Mme LELEU et mettre une grille pour faire passer l'eau et éviter l'inondation.

- l'Association "Coeur de Village" veut faire une fresque sur le mur (en pierres apparentes) de la petite maison derrière la mairie, côté route pour les enfants.

Le Conseil refuse l'emplacement de la fresque sur ce mur en pierre ; proposer d'autres alternatives et respecter le style du village.

- Prévision d'un repas "Citoyen" pour les anciens de Les Lèches (gratuit), à organiser. Pas de distribution de cadeau cette fin d'année.

Cadeau de fin d'année pour les 6 employés (3 à l'école et 3 à la commune) : bon d'achat Intermarché à offrir.

Définir la valeur du bon d'achat et aller les acheter.

- Envoyer des fleurs pour Cathia, la cantinière (Arrêt maladie jusqu'à fin juin).